



Provisions sur charges loyer

Par **breizhe56**, le **29/05/2013** à **23:45**

Bonsoir je suis actuellement en location depuis fin 2009 dans un appartement je paie mon loyer et également 50€ de provisions sur charges tout les mois. Le problème c'est que je n'ai reçu encore aucun prorata depuis plus de 3 ans (bientôt 4) de location pourtant je l'ai rappelé plusieurs fois mais le relevé de compteur n'a été fais que il y a 1 mois et elle ne s'est pas inquiétée de le faire avant et m'a précisé que ça sera long à faire le calcul vu le temps qu'elle a attendu pour le faire et les différentes factures à reprendre et les différentes hausses de prix de l'eau électricité... j'ai vu sur les forums que le propriétaire est dans son droit de demander jusqu'à 5 ans ses provisions sur charge mais que normalement il est dans l'obligation de le faire une fois par an je ne trouve pas ça très juste pour le locataire qui de bonne foi réclame régulièrement la régularisation de ces provisions sur charges et qui ne reçoit rien. j'aimerais donc avoir vos avis et si possible démarches à faire pour éviter de devoir payer une somme qui va s'avérée je pense très élevée car cela représente presque 4 ans! merci pour vos réponses